

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
159^{ème} REUNION
24 NOVEMBER 2008
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/Comm. 1(CLIX)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE DE LA 159^{EME} REUNION DU
CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en sa 159^{ème} réunion tenue le 24 novembre 2008, a adopté le communiqué qui suit sur le processus de mise en œuvre de l'Accord de paix global (CPA) signé le 9 janvier 2005 entre le Gouvernement du Soudan (GoS) et le Mouvement/Armée de libération du peuple du Soudan (SPLM/A):

Le Conseil,

1. **Prend** note du rapport du Président de la Commission sur le processus de mise œuvre de l'Accord global (CPA) [PSC/PR/(CLIX)], ainsi que des communications faites par le Gouvernement d'Unité nationale (GoNU), le Gouvernement du Sud Soudan (GoSS), l'Autorité inter-gouvernementale pour le Développement (IGAD), l'Afrique du Sud, en sa qualité de pays assurant la présidence du Comité ministériel de l'Union africaine sur la reconstruction post-conflit du Soudan, les Nations unies et la Commission d'évaluation et de bilan (AEC);

2. **Se félicite** des progrès accomplis par les Parties soudanaises dans la mise en œuvre du CPA depuis 2007, notamment l'adoption de la loi électorale nationale ; la mise en place de la Commission électorale nationale (NEC), la conduite du cinquième recensement de la population nationale, le redéploiement des forces et la signature, le 8 juin 2008, de la Feuille de route sur Abyei, et les mesures prises par les parties dans sa mise en œuvre.

3. **Prend note**, avec préoccupation, du retard pris dans la mise en œuvre d'importantes composantes du CPA telles que la démarcation de la frontière Nord-Sud, le vote du reste des lois relatives aux élections, la proclamation des résultats du cinquième recensement national de la population, et le redéploiement total des forces. A cet égard, **exhorte** les parties à procéder avec diligence à la mise en œuvre des questions pendantes du CPA et les **encourage** à poursuivre le dialogue afin de les résoudre.

4. **Salue** les mesures prises par la Commission pour appuyer la mise en œuvre du processus du CPA y compris l'opérationnalisation du Bureau de liaison de l'UA, la nomination d'un Envoyé spécial et ses consultations avec les parties soudanaises et les différentes parties prenantes internationales. Le Conseil **encourage** en outre l'Envoyé spécial à poursuivre ses consultations afin d'accélérer la mise en œuvre du CPA.

5. **Se félicite** de la visite du Comité ministériel de l'Union africaine sur la reconstruction post-conflit du Soudan, du 31 mars au 2 avril 2008, et **l'encourage** ainsi que la Commission à intensifier leurs efforts à cette fin. A cet égard, le Conseil **demande** aux Etats membres qui ont pris des engagements de s'en acquitter et aux autres Etats membres d'apporter des contributions en vue de la reconstruction post-conflit du Soudan ;

6. **Exprime sa gratitude** à la communauté internationale pour l'assistance apportée jusqu'ici en vue de la mise en œuvre du CPA ; et **souligne** la nécessité d'un appui continu et accru de la communauté internationale, y compris en veillant au versement des annonces de contribution faites lors du Troisième Consortium sur le Soudan à Oslo, en mai 2008, ainsi que l'allègement de la dette et une aide à des conditions favorables au Soudan. Le Conseil **exprime** sa gratitude au Président de la Commission d'évaluation et de bilan (AEC) pour l'exposé qu'il a fait sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du CPA.

7. Le Conseil **exhorte en outre** la communauté internationale, y compris les Etats membres de l'UA, à soutenir les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration DD, et la formation des unités conjointes intégrées (JIUs).

8. **Lance un appel** à la communauté Internationale en vue de l'annulation de la dette du Soudan et de la levée de toutes les sanctions économiques et commerciales prises contre le Soudan, afin de soutenir ce dernier dans la mise en œuvre du CPA.

9. **Décide** d'examiner, au moins une fois tous les six (6) mois, l'état de mise en œuvre du CPA.

Addis Abéba, 24 novembre 2008

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2008

Communique

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2255>

Downloaded from African Union Common Repository